

APPEL A EXPRESSION D'INTERET

Titre	Assistance technique pour l'évaluation et l'analyse conjointes des systèmes de la surveillance de résistance aux antimicrobiens, en santé humaine/ santé animale/santé végétale et santé environnementale.
Référence interne	SRR-NA/CFEOI2022/1
Type de contrat	Contrat de consultance
Localisation	Maroc
Date de commencement	A compter de la date de signature du contrat
Jours travaillés estimés	50 jours
Durée	Juillet 2022 – Septembre 2022
Date de publication de l'appel	20 Mai 2022
Date limite de remise des offres	6 Juin 2022
Nouvelle date de remise des offres	20 Juin 2022
Nouvelle date de remise des offres	04 Juillet 2022
Nouvelle date de remise des offres	18 Juillet 2022

1. CONTEXTE

1.1 ANTECEDENTS

[L'Organisation Mondiale de la Santé Animale \(OIE\)](#) est une organisation intergouvernementale créée en 1924. L'OIE a pour mission de:

- Garantir la transparence de la situation des maladies animales dans le monde,
- Collecter, analyser et diffuser l'information scientifique vétérinaire,
- Apporter son expertise et stimuler la solidarité internationale pour contrôler les maladies animales,
- Garantir la sécurité du commerce mondial en élaborant des normes sanitaires pour les échanges internationaux des animaux et de leurs produits dans le cadre du mandat confié à l'OIE à travers l'accord SPS de l'OMC,
- Promouvoir le cadre juridique et les ressources des services vétérinaires,
- Mieux garantir la sécurité sanitaire des aliments et promouvoir le bien-être animal en utilisant une approche scientifique.



Le siège de l'OIE est situé à Paris. L'OIE compte 182 membres et dispose de 13 représentations régionales et sous-régionales.

1.2 OBJET

La résistance aux antibiotiques atteint désormais des niveaux dangereusement élevés dans toutes les régions du monde. De nouveaux mécanismes de résistance apparaissent et se propagent dans le monde entier, compromettant notre capacité à traiter les maladies infectieuses courantes. Pour un nombre croissant d'infections, comme la pneumonie, la tuberculose, la septicémie, la gonorrhée et les maladies d'origine alimentaire, le traitement devient plus difficile, voire impossible parfois, du fait de la perte d'efficacité des antibiotiques. L'approche One Health a pris de l'essor en tant que solution clé pour le contrôle de la RAM et la question de la mesure de son efficacité s'est rapidement posée.

Depuis la déclaration politique de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur la résistance aux antimicrobiens en septembre 2016, le Maroc a entamé le processus d'élaboration du Plan Stratégique National de Prévention et de Contrôle de la Résistance aux antimicrobiens, selon l'approche « One Health ». Cette dynamique a été consolidée en 2019 avec le Lancement du Projet « Fonds fiduciaire multipartenaire pour la Lutte contre la Résistance aux Antimicrobiens » « MPTF -AMR » dans le cadre de la Tripartite (OIE, FAO et OMS).

Le Maroc bénéficie de ce programme AMR-MPTF à travers un projet qui soutient « l'Appui à la mise en œuvre du Plan d'Action National de lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans le cadre d'une approche multisectorielle entre les départements des ministères de l'agriculture, de la santé et de l'environnement.

La surveillance de la résistance aux antibiotiques est un élément crucial dans l'élaboration des mesures de lutte. Pour une meilleure priorisation des actions de lutte contre la RAM, cette surveillance doit être intégrée avec des objectifs clairs et pertinents. Elle doit prendre appui sur des tests de laboratoires standardisés, sur une expertise scientifique et technologique, sur un système d'information et une collecte de données standardisée et de qualité ainsi que sur une diffusion en temps opportun des résultats de surveillance auprès des utilisateurs.

2. DEVOIRS ET RESPONSABILITES

2.1 OBJECTIFS DE LA MISSION ET ETENDUE DE LA PRESTATION

Le soumissionnaire sélectionné devra :

1. Proposer un outil d'évaluation des systèmes de surveillance de la résistance aux antimicrobiens existants dans chaque secteur, conformément aux référentiels d'analyse des risques notamment ceux de l'OMS-FAO-Codex Alimentarius, et tenant compte de l'aspect intégration ;
2. Analyser les systèmes de surveillance de la résistance aux antimicrobiens existants dans chaque secteur, y compris l'aspect intégration, examiner la qualité des données, analyser les capacités techniques actuelles, identifier les lacunes et proposer les alternatives (plan de surveillance des bactéries résistantes et plan de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens) ;
3. Identifier des pistes d'amélioration de la conception du système national intégré de surveillance de la RAM en : santé humaine, santé animale, santé végétale et santé environnementale ;
4. Identifier un modèle de système national intégré de surveillance de la RAM pour les secteurs mentionnés (plan de surveillance des bactéries résistantes et plan de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens) ;
5. Proposer un protocole intégré de surveillance de la RAM pour les secteurs mentionnés, répondant au modèle proposé et validé par l'équipe projet ;
6. Animer un atelier de trois jours pour 30 participants sur la mise en œuvre de la surveillance intégrée ;

7. Proposer les fonctionnalités clés pour un système d'information et une plateforme nationale d'échange de données sur la RAM ;

2.2 RESULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

1. Une note sur la méthodologie d'évaluation comprenant le référentiel et le protocole proposés par l'expert après 2 semaines du début de la consultation. La méthodologie devra être validée par l'équipe projet.
2. Un rapport d'évaluation de la surveillance de la RAM au niveau national dans les secteurs concernés comprenant l'état des lieux des systèmes évalués, leur niveau d'intégration, et les pistes d'amélioration après 6 semaines du début de la consultation.
3. Rapport sur le modèle de système national intégré de surveillance de la RAM pour les 3 secteurs mentionnés (plan de surveillance des bactéries résistantes et plan de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens) prenant en compte les normes en vigueur en la matière (FAO, OIE, OMS) et intégrant un benchmarking (Au moins 3 pays) après 8 semaines du début de la consultation.
4. Proposition d'un protocole intégré de surveillance de la RAM élaboré après 8 semaines du début de la consultation.
5. Un rapport sur le matériel de formation concernant la mise en œuvre de la surveillance intégrée de la RAM : agenda de la formation, le guide du formateur, cahier des participants avec le contenu de la formation, présentation PPT sur la mise en œuvre de la surveillance intégrée de la RAM, état des lieux au Maroc et des propositions d'amélioration, photos et ou vidéos d'illustration. Après 10 semaines du début de la consultation
6. Un rapport sur les principales fonctionnalités clés que devraient prendre en compte un système d'information et une plateforme nationale d'échange de données sur la RAM après 12 semaines du début de la consultation.

3. FORMATION ET EXPERIENCE

- Diplôme universitaire supérieur en Médecine Humaine ou Vétérinaire / spécialisation en microbiologie et/ou en analyse de laboratoires (requis).
- Bonne compétence en épidémiologie analytique des maladies animales et humaines (requis)
- Expérience en matière de la RAM et de sa surveillance (requis).
- Expérience en matière de réseau de laboratoire (requis).
- Expérience en matière d'audit organisationnel (avantage appréciable).
- Expérience en matière d'animation d'atelier (avantage appréciable).
- Excellentes aptitudes interpersonnelles et de communication (avantage appréciable).
- Maîtrise du français écrit et parlé (requis).
- Maîtrise de l'anglais(avantage appréciable).

3.1 CALENDRIER DE PAIEMENT

Cinquante pour cent (50%) du prix total seront payés à la signature du contrat ; le paiement du solde sera effectué à la réception et la validation de la version finale de tous les résultats rendus à l'OIE.

4. EVALUATION DES PROPOSITIONS ET SELECTION DU CONSULTANT

La Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord - en collaboration avec les bureaux nationaux et sous-régionaux de l'OMS et de la FAO - procédera à une évaluation des offres de tous les consultants selon les critères décrits ci-dessous :

- **Critère technique (70%) :**
 - Expertise (40%)
 - Compréhension démontrée du contexte (30%)
 - Pertinence et qualité de la méthodologie proposée et du plan de travail associé (30%)

- **Critère financier (30%)** sera apprécié au regard de l'annexe financière (Annex 1).

L'OIE peut demander aux soumissionnaires de fournir des informations complémentaires nécessaires à l'évaluation de leur offre ; les soumissionnaires seront invités à répondre par écrit.

Les soumissionnaires seront informés par courrier électronique des résultats du processus de sélection.

Le soumissionnaire qui recevra la meilleure note selon les critères techniques et financiers, sera invité à une présentation orale de sa méthodologie, de son expertise et de son expérience pertinente à l'appel d'offres. Cette présentation nous permettra de faire le point sur l'analyse des critères techniques. Le format de présentation orale sera le suivant :

- Méthodologie proposée 10'
- Questions et réponses : 10'.

PROCEDURE ET FORMAT DE REPONSE

L'OIE accorde une grande importance à un environnement de travail multiculturel et positif et la recherche d'un équilibre des genres et de régions géographiques chez ses consultants internationaux.

L'OIE accueille les offres de tous les consultants qualifiés, indépendamment de leur origine ethnique, de leur sexe, de leurs opinions ou de leurs croyances.

Si vous êtes intéressé(e) par cette consultation, veuillez compléter votre candidature en ligne avant la date limite de remise des offre, mentionnée en première page de ce document, en cliquant sur le lien fourni ci-dessous :

[**SOUSSIONNER ICI**](#)

L'OIE, en tant que responsable du traitement des données, traitera les données personnelles que vous fournirez dans votre offre aux fins de sélectionner le consultant recherché.

Les données recueillies feront l'objet d'un traitement interne pour les finalités susmentionnées et pour les actes administratifs qui en découleront. Elles seront conservées pendant la durée du contrat qui pourra nous lier, dans une archive intermédiaire pour une durée de 10 ans.

Vous avez le droit d'accéder à vos données personnelles et de les rectifier, ainsi que de demander dans certaines circonstances, leur suppression et d'obtenir leur portabilité.

Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous adresser à r.bouquedour@oie.int ou pour toute question relative aux traitements des données, vous pouvez contacter notre consultant chargée des données personnelles à l'adresse suivante dpo@oie.int.

Pour plus d'information, veuillez consulter notre [politique de confidentialité](#).



Afin de se conformer aux obligations de publicité et d'accroître la transparence, l'OIE publiera sur son [site internet](#) les informations suivantes concernant tout contrat qui pourrait découler de cette consultation : (i) la nature du contrat (ii) l'année d'attribution (iii) le nom et localité du consultant ; (iv) titre et objet des services fournis et (v) le montant du présent accord. L'OIE ne divulguera ni ne publiera d'informations qui pourraient raisonnablement être considérées comme confidentielles ou sous propriété intellectuelle.

5. ANNEXES

1. Annexe 1 Offre financière (dûment complétée et signée)
2. Annexe 2 Déclaration d'intégrité (dûment complétée et signée)